



Schéma Directeur  
d'Aménagement  
et de  
Gestion des Eaux  
2022-2027  
du district  
hydrographique  
de La Martinique

Programme  
de surveillance

**VERSION 8 PROVISoire**  
**DU 06 04 2022**



## Sommaire

PREAMBULE..... 4



**Schéma Directeur  
d'Aménagement  
et de  
Gestion des Eaux  
2022-2027  
du district  
hydrographique  
de La Martinique**

**Programme  
de surveillance**



# PREAMBULE

# PREAMBULE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 de la Martinique est composé de **six documents distincts** :

▶ **01 - Document principal du SDAGE (document actuel) :**

- Chapitre 1 : Objet et portée juridique du SDAGE
- Chapitre 2 : Orientations fondamentales et dispositions
- Chapitre 3 : Objectifs environnementaux des masses d'eau
- Chapitre 4 : Liste des valeurs seuils et substances retenues pour l'évaluation de l'état chimique dans les eaux souterraines
- Chapitre 5 : Modalités de prise en compte du changement climatique dans le SDAGE

▶ **02 – Documents d'Accompagnement :**

- Document n°1 : Présentation de la gestion de l'eau en Martinique
- Document n°2 : Synthèse sur la tarification et la récupération des coûts
- Document n°3 : Résumé du programme de mesures
- Document n°4 : Résumé du programme de surveillance
- Document n°5 : Tableau de bord des indicateurs de suivi du SDAGE
- Document n°6 : Résumé des dispositions de la consultation du public et Déclaration « environnementale »
- Document n°7 : Synthèse des méthodes et critères servant à l'élaboration du SDAGE
- Document n°8 : Mise à jour des Masses d'Eau fortement Modifiées (MEFM), des Projets d'Intérêts Généraux (PIG) et du Registre des Zones Protégées
- Document n°9 : Actualisation du SOCLE
- Document n°10 : Synthèse du SDAGE et Synthèse du Grand Public

▶ **03 – Programme de Mesures (PDM)**

- Chapitre 1 : Présentation du Programme de Mesures
- Chapitre 2 : Eléments de présentation synthétique du PDM
- Chapitre 3 : répartition des mesures par Orientation Fondamentale
- Chapitre 4 : Dimensionnement du PDM
- Chapitre 5 : Mesures de bases et mesures territorialisées

▶ **04 – Analyse économique et récupération des coûts**

- Chapitre 1 : Objectifs
- Chapitre 2 : Méthodologie
- Chapitre 3 : Résultats de l'analyse économique et de l'analyse coût-efficacité du PDM

► **05 – Programme de surveillance de qualité des masses d’eaux du bassin de la Martinique**

- Chapitre 1 : Aspects réglementaires
- Chapitre 2 : Programme de surveillance de l’état des eaux
- Chapitre 3 : Etat et Objectifs d’état des masses d’eau

► **06 – Fiches masses d’eau**

- Chapitre 1 : Fiches Masses d’Eau de Cours d’Eau
- Chapitre 2 : Fiches Masses d’Eau du Plan d’Eau
- Chapitre 3 : Fiches Masses d’Eau littorales
- Chapitre 4 : Fiches Masses d’Eau souterraines

Le présent document constitue le **document n°5 « Programme de Surveillance de qualité des masses d’eaux du bassin de la Martinique »**.

**Le programme de surveillance est en cours de révision par l’Office de l’Eau de Martinique, en partenariat avec IFREMER et le bureau d’études IMPACT-MER. Il n’est pas possible à l’heure actuelle de le présenter, du fait de l’attente de retours nationaux du Ministère sur les objectifs nationaux et les seuils nouvellement définis (arrêté actuellement soumis à enquête publique, à la date du 6 avril 2022). Au niveau régional, le programme de surveillance sera modifié afin de prendre en considération a minima les points suivants :**

- **Modification du nombre de stations de suivi en Baie de Fort-de-France (JRJC 015) (en cours)**
- **Volonté d’ajouter de nouvelles substances de pesticides à la liste régionale des PSEE.**

**Le programme de surveillance du SDAGE 2016-2021 continue à s’appliquer pour le moment, jusqu’à validation du SDAGE 2022-2027 (avril 2022).**

**OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE**  
**SDAGE 2022-2027 DE LA MARTINIQUE – PROGRAMME DE SURVEILLANCE**

---